

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	34 294 238,762 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	1 287 670,514 TND
-Un Résultat net de	1 452 823,069 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un maximum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 14 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	19 095 622,653	8 156 214,183
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 714 167,485	720 549,150
b- Obligations et valeurs assimilées	17 381 455,168	7 435 665,033
c- Autres valeurs	-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	15 249 750,630	6 494 277,262
a- Placements monétaires	6 443 704,587	3 980 090,586
b- Disponibilités	8 806 046,043	2 514 186,676
AC3- Créances d'exploitation	-	-
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	34 345 373,283	14 650 491,445
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	42 253,314	17 224,563
PA2- Autres créditeurs divers	8 881,207	2 060,561
TOTAL PASSIF	51 134,521	19 285,124
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	33 083 367,283	14 147 345,028
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
b- Sommes distribuables de l'exercice	1 210 871,479	483 861,293
ACTIF NET	34 294 238,762	14 631 206,321
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	34 345 373,283	14 650 491,445

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	859 817,812	362 129,213
a- Dividendes	16 040,750	11 484,850
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	843 777,062	350 644,363
c- Revenus des autres valeurs	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	813 090,679	97 134,737
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 672 908,491	459 263,950
CH 1- Charges de gestion des placements	349 112,564	104 858,820
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 323 795,927	354 405,130
CH 2- Autres charges	36 125,413	10 250,544
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 287 670,514	344 154,586
Régularisations du résultat d'exploitation	-76 799,035	139 706,707
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1 210 871,479	483 861,293
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	76 799,035	-139 706,707
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 083,867	18 087,374
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	100 068,688	-0,008
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 452 823,069	362 241,952

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2015

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	1 287 670,514	344 154,586
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 083,867	18 087,374
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	100 068,688	-0,008
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	48 535 116,731	11 685 764,321
_ Régularisation des sommes non distribuables	54 830,812	17 607,202
_ Régularisation des sommes distribuables	730 750,469	352 750,252
b- Rachats		
_ Capital	-30 211 083,298	-8 804 269,554
_ Régularisation des sommes non distribuables	-91 855,838	-9 647,611
_ Régularisation des sommes distribuables	-807 549,504	-235 905,446
VARIATION DE L'ACTIF NET	19 663 032,441	3 368 541,116
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	14 631 206,321	11 262 665,205
b- en fin d'exercice	34 294 238,762	14 631 206,321
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	1 082 905	863 680
b- en fin d'exercice	2 439 074	1 082 905
VALEUR LIQUIDATIVE	14,060	13,511
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,06%	3,61%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2015

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de catégorie **Obligataire**, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATION ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la surcote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Par ailleurs, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en addition du prix de revient. La partie amortie est additionnée aux sommes non distribuables.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

III.4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Le bilan de l'exercice 2015 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	34 345 373,283
Contre au 31 décembre 2014.....	14 650 491,445
Enregistrant une augmentation de	19 694 881,838
L'exercice 2015 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	1 287 670,514
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2014 de	344 154,586
Et un résultat net au sens de la norme comptable de.....	1 452 823,069
Contre un résultat net au 31 décembre 2014 de.....	362 241,952
L'exercice 2015 a dégagé des sommes distribuables de.....	1 210 871,479
Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à.....	483 861,293

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2015 et 2014, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2015</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1. PORTEFEUILLE-TITRES		18 705 919,223	19 095 622,653	55,68%
AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées		1 666 481,673	1 714 167,485	5,00%
<i>Titres OPCVM</i>	46 255	1 666 481,673	1 714 167,485	5,00%
FCP Salamett Plus	36 280	382 722,409	383 697,280	1,12%
Générale Oblig Sicav	1 150	121 034,050	117 444,900	0,34%
FCP Capitalisation et Garantie	185	244 064,505	274 315,225	0,80%
SANADETT SICAV	8 640	918 660,709	938 710,080	2,74%
AC1-B. Obligations et valeurs assimilées		17 039 437,550	17 381 455,168	50,68%
<i>Emprunts National</i>	1 000	100 000,000	102 727,890	0,30%
Emprunt National Catégorie C	1 000	100 000,000	102 727,890	0,30%
<i>Emprunts de sociétés</i>	208 820	16 814 455,000	17 152 849,346	50,02%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	650 000,000	672 377,049	1,96%
Amen Bank SUB 2009	3 000	179 955,000	182 007,342	0,53%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	170 000,000	175 550,506	0,51%
ATB SUB 2009	15 000	750 000,000	770 410,393	2,25%
ATL SUB 2008	3 000	180 000,000	183 635,410	0,54%
ATL 2009/2	3 000	60 000,000	60 674,754	0,18%
ATL 2014/3	4 000	400 000,000	421 721,425	1,23%
ATL 2015-1	17000	1 700 000,000	1 750 171,366	5,10%
ATL 2015-2 A	5 000	500 000,000	500 575,342	1,46%
ATL 2015-2 C	5 000	500 000,000	500 594,521	1,46%
ATTIJARI LEAS 2014	2320	232 000,000	232 235,803	0,68%
ATTIJARI BANK SUB 15	30000	3 000 000,000	3 030 983,607	8,84%
BH SUB 2015	5 000	500 000,000	517 549,727	1,51%
BTE 2009	2 500	100 000,000	101 239,344	0,30%
BTE 2011	1000	80 000,000	83 463,424	0,24%
BTK 2014-1	2500	200 000,000	200 546,230	0,58%
CHO 2009	3 000	150 000,000	150 811,925	0,44%
CHO COMPANY 2009	2 000	100 000,000	100 012,588	0,29%
CIL SUB 2008	3 000	240 000,000	253 386,082	0,74%
CIL 2011/1	3 500	70 000,000	72 704,693	0,21%
CIL 2015/1	5000	500 000,000	516 721,311	1,51%
CIL 2015/2	10000	1 000 000,000	1 010 534,426	2,95%
Hannibal Lease 2012/1	5 000	200 000,000	202 807,016	0,59%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	240 000,000	242 528,262	0,71%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 006 405,246	2,93%
Meublatex 2008	2000	40 000,000	40 594,885	0,12%

STB 2008/1 CAT D	10 000	720 000,000	744 571,735	2,17%
STB 2008/2 6.5%	5 000	312 500,000	326 613,014	0,95%
TL SUB 2010	5 000	100 000,000	103 942,385	0,30%
UIB 2009/1	5 000	350 000,000	357 518,689	1,04%
UIB SUB 2015	15 000	1 500 000,000	1 547 796,721	4,51%
UNIFACTOR 2013	1 500	90 000,000	91 050,415	0,27%
UNIFACTOR 2015	10 000	1 000 000,000	1 001 113,710	2,92%
Fonds Commun de Créances	150	124 982,550	125 877,932	0,37%
FCC BIAT Credim2 PP3	150	124 982,550	125 877,932	0,37%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP, se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- valeur réalisée
Solde au 31-12-2014	7 967 473,905	171 950,033	16 790,245	8 156 214,183	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	11 200 000,000			11 200 000,000	
Emprunt d'Etat	11 592 000,000			11 592 000,000	
Titres OPCVM	3 651 994,300			3 651 994,300	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'Etat	-11 592 000,000			-11 592 000,000	73 811,700
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-1 424 277,450			-1 424 277,450	
Remboursement Emprunt d'Etat Cession titres OPCVM	-2 689 271,532			-2 689 271,532	26 256,988
Décote /surcote Emprunt d'Etat					
Variation des intérêts courus		170 067,618	*	170 067,618	
Variation des plus ou moins-values latentes			30 895,534	30 895,534	
Solde au 31-12-2015	18 705 919,223	342 017,651	47 685,779	19 095 622,653	100 068,688

* Hors décote /surcote Emprunts d'Etat d'un montant de 34 188,333 au cours de l'exercice 2015.

AC2- les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A les placements monétaires :**

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur/ Banque</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2015</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Placements Monétaires				6 405 302,980	6 443 704,587	18,79%
Certificats de dépôt				4 426 615,380	4 460 121,526	13,01%
Certificat de dépôt 19/02/16 6.54%	ATB	360	1	475 446,000	496 657,928	1,45%
Certificat de dépôt 29/02/16 5.4%	ATB	90	4	1 978 687,600	1 986 028,538	5,79%
Certificat de dépôt 23/03/16 6.3%	BTE	100	4	1 972 481,780	1 977 435,060	5,77%
Billets de trésorerie	Aval			1 978 687,600	1 983 583,061	5,78%
SOMOCER 7% 24/02/16	-	120	2 000	1 978 687,600	1 983 583,061	5,78%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015, à **8 806 046,043 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PA- Le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015, à **51 134,521 Dinars** contre **19 285,124 Dinars** au 31.12.2014 et s'analyse comme suit :

PASSIF	31.12.2015	31.12.2014
- Frais du gestionnaire	33 993,314	8 964,563
- Frais du dépositaire	8 260,000	8 260,000
Total Opérateurs créditeurs	42 253,314	17 224,563
- Redevance CMF	3 600,813	949,585
- Retenue à la source	5 280,394	1 110,976
Total autres créditeurs divers	8 881,207	2 060,561
TOTAL	51 134,521	19 285,124

CP1- Capital :

	31.12.2015	31.12.2014
Capital initial		
Montant	: 14 147 345,028 Dinars	: 10 899 934,413 Dinars
Nombre de titres émis	: 1 082 905	: 863 680
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2
Souscriptions réalisées		
Montant	: 48 535 116,731 Dinars	: 11 685 764,321 Dinars
Nombre de titres émis	: 3 592 154	: 894 690
Rachats effectués		
Montant	: 30 211 083,298 Dinars	: 8 804 269,554 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 2 235 985	: 675 465
Somme distribuable de l'exercice antérieur⁽¹⁾	: 483 861,293 Dinars	: 362 730,792 Dinars
Sommes non distribuables⁽²⁾	: 128 127,529 Dinars	: 3 185,056 Dinars
Capital au 31.12	: 33 083 367,283 Dinars	: 14 147 345,028 Dinars
Nombre de titres	: 2 439 074	: 1 082 905
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

⁽¹⁾Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCP SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2014 ont été intégralement capitalisées.

⁽²⁾ Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2015 à **128 127,529 Dinars** contre **3 185,056 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
1- Résultat non distribuable	165 152,555	18 087,366
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	65 083,867	18 087,374
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	100 068,688	-0,008
2- Régularisation des sommes non distribuables	-37 025,026	-14 902,310
- Aux émissions	54 830,812	-46 746,906
- Aux rachats	-91 855,838	31 844,596
Sommes non distribuables	128 127,529	3 185,056

CP2- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31.12.2015 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	1 287 670,514
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(76 799,035)
SOMMES DISTRIBUTABLES	1 210 871,479

PR1- Les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **859 817,812 Dinars** au 31.12.2015, contre **362 129,213 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2015	Montant au 31.12.2014
Dividendes	16 040,750	11 484,850
Revenus des emprunts d'Etat	294 257,905	3 057,044
Revenus des obligations et titres FCC	549 519,157	347 587,319
TOTAL	859 817,812	362 129,213

PR2- Les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2015, à **813 090,679 Dinars**, contre **97 134,737 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2015	Montant au 31.12.2014
Revenus des Certificats de dépôts	547 269,819	24 350,609
Revenus des billets de trésorerie	115 328,780	0,000
Revenus des Placements à terme	10 651,802	258,493
Revenus du compte Bancaire	139 840,278	72 525,635
TOTAL	813 090,679	97 134,737

CH1- Les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2015, à **349 112,564 Dinars**, contre **104 858,820 Dinars** au 31.12. 2014 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2015	31.12.2014
Rémunération du gestionnaire	340 852,564	96 598,820
Rémunération du dépositaire	8 260,000	8 260,000
Total	349 112,564	104 858,820

CH2- Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2015 à **36 125,413 Dinars**, contre **10 250,544 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2015	31.12.2014
Redevance CMF	36 105,253	10 232,364
Charges Diverses	20,160	18,180
Total	36 125,413	10 250,544

VI AUTRES INFORMATIONS :

VI-1 Données par part

	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
<i>Revenus des placements</i>	0,686	0,424	0,709	0,539
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,143	-0,097	-0,163	-0,134
Revenu net des placements	0,543	0,327	0,547	0,405
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-0,015	-0,009	-0,016	-0,014
Résultat d'exploitation	0,528	0,318	0,530	0,392
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,031	0,129	-0,110	-0,027
Sommes distribuables de l'exercice	0,496	0,447	0,420	0,365
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>	0,031	-0,129	0,110	0,027
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur Titres</i>	0,027	0,017	0,010	-0,002
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	0,041	0,000	0,000	0,007
Plus ou moins-values sur titres	0,068	0,017	0,010	0,005
Résultat net de l'exercice	0,596	0,335	0,540	0,396
Résultat non distribuable de l'exercice	0,068	0,017	0,010	0,005
<i>régularisation du résultat non distribuable</i>	-0,015	0,007	-0,002	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,053	0,024	0,008	0,005
Nombre de parts	2 439 074	1 082 905	863 680	1 256 776
Valeur liquidative	14,060	13,511	13,040	12,613

VI-2 Ratios de gestion des placements**31.12.15 31.12.14 31.12.13 31.12.12**

▸ Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,97%	*1,03%	1,01%	0,99%
▸ Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	*0,10%	0,10%	0,10%
▸ Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,56%	3,37%	3,27%	2,90%
▸ actif net moyen	36 145 452,148	10 216 092,8 44	13 988 534, 903	16 967 874, 511

*pourcentages modifiés pour raison de comparabilité

VI-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8 260 TTC

